

Adrien Klajnman

« On le peut, et le doit dès lors * »

Mon titre vient d'une phrase lue dans la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École » et d'une phrase entendue en contrôle, qui la reprenait, sans que je le sache à ce moment-là, dans des termes très proches. La phrase de la « Proposition de 67 » porte sur l'École, qui peut garantir la formation de l'analyste : « Elle le peut, et le doit dès lors ¹. » En contrôle, dans les premiers temps, une phrase m'a été adressée plusieurs fois. Cela devait être important. « Vous pouvez dire ceci », « vous avez le droit de dire cela », l'accent n'étant pas mis sur le « ceci » ou le « cela », mais sur une possibilité qui oblige. Un « vous avez le droit », aussitôt senti avec sa suite logique, dite explicitement par le contrôleur au bout d'un moment : « Donc vous le devez. »

Il y a là, m'a-t-il semblé, pour une école de psychanalyse définie par ce qu'elle doit, comme pour l'analyste renvoyé en contrôle à son devoir, à entendre autre chose qu'une position de maître de l'école elle-même et du contrôleur. Autre chose que le surmoi du contrôlé, que l'enfer du devoir de l'obsessionnel, avec en prime l'univers morbide de la faute. Cela ne peut pas et ne doit pas être de cet ordre. Il ne peut s'agir que d'un autre devoir, qui pousse à formuler les choses non pas seulement en termes de « désir » de l'analyste, mais aussi en termes de « devoir ».

Un devoir, on peut l'entendre évidemment comme une injonction surmoïque, plus ou moins féroce. Mais cela s'entend aussi comme une voie que l'on choisit et qui engage. Un devoir est un engagement. Je me fais un devoir de, je m'engage, j'implique mon désir. Ce type de devoir rencontre le désir qui engage. Indique un rapport au désir qui ne peut plus être celui de l'insatisfaction ou de l'impossibilité du désir doutant ou hésitant dans sa problématique. C'est un franchissement et on en fait l'expérience avec l'analyse.

C'est une des façons d'entendre le « ne pas céder sur son désir » du séminaire *L'Éthique* ². Je ne sais plus quand ni où, mais j'ai le souvenir d'avoir entendu Colette Soler dire à quel point le névrosé pouvait être en difficulté avec ce qui peut apparaître, à certains moments de la vie, comme

son devoir. Qu'il était à la peine pour le vivre autrement que comme un enfer tantalissant. Cette difficulté de chacun avec ses devoirs peut être pathétique. Et conduire à demander une analyse bien sûr, dans l'espoir qu'un terme soit mis au supplice. Lacan le dit sous cette forme dans *L'Éthique de la psychanalyse*.

C'est peut-être en partie ce qui empêche d'entendre le « contrôle s'impose » de l'« Acte de fondation ³ » autrement que comme une variante ou un retour de l'enfer névrotique. Ou même comme une simple obligation réglementaire dans la formation de l'analyste. À moins, bien sûr, qu'on cherche dans le contrôle ce qu'on peut aussi chercher ailleurs, y compris auprès d'un analyste : qu'on nous dise ce qu'on doit faire. Une garantie extérieure d'un Autre sans faille et qui sait.

Or, s'il y a un devoir d'interpréter et un devoir de contrôle, on pourrait avancer que le contrôle joue son rôle dans l'interprétation. Y a-t-il un passage par le contrôle qui s'impose pour remplir le devoir d'interpréter ? Ce qu'on peut contrôler, on le devrait dès lors. Ne serait-ce que pour les patients, certes, mais aussi pour rendre possible l'interprétation qui est due. En tout cas, la suite de la « Proposition de 67 » tourne le dos au devoir réglementaire, au devoir catégorique ou absolu donc impossible à satisfaire, au devoir à entendre comme vanne ouverte à l'intervention sauvage ou systématique de l'analyste : « Il ne suffit pas de l'évidence d'un devoir pour le remplir. C'est par le biais de sa béance, qu'il peut être mis en action, et il l'est chaque fois qu'on trouve le moyen d'en user ⁴ ». Je vais m'attarder un peu sur ce passage de la « Proposition de 67 ».

On doit interpréter parce que l'interprétation ne sera pas sans l'analyste – point qui serait à creuser en tant que tel –, mais le point accentué ici est qu'il s'agit d'un devoir lié à un manque. Manque de savoir en particulier. En raison de ce manque, on ne peut savoir à l'avance comment remplir son devoir, même si ce devoir est évident, même si on le connaît. Ce qui peut apparaître comme un problème est donc la solution d'une certaine façon : c'est parce que l'analyste ne sait pas à l'avance ce qu'il doit dire, ne peut le savoir puisque l'analysant n'a pas commencé à parler ou à se taire, que l'analyste peut le dire quand ça se présente, quand ça s'impose. Et donc remplir son devoir, s'engager. Comme le lion freudien qui ne bondit qu'une fois.

Fort de cette béance, l'analyste est forcément inventeur ou artisan des moyens qui se présentent, ici et maintenant, dans des occasions. Multipliées, ces occasions font une pratique, remise sur le métier. C'est donc à l'usage, dans le possible, quand c'est le moment, que se remplit le devoir de l'analyste. En rapport avec ce qu'on trouve, une trouvaille, une astuce qui

n'est pas de toujours, mais du moment. Avec l'étrangeté d'un savoir de l'usage, qui se forme sans qu'on puisse l'apprendre une fois pour toutes.

Essayant tant bien que mal d'occuper la fonction pour d'autres, je mets l'accent ici sur les premiers temps de la « partie d'échecs », pour reprendre les termes de la « Proposition de 67 ». Donc le temps d'entrée, le temps d'ouverture de l'inconscient. Pourquoi ce devoir d'interpréter à l'entrée et quelle part y prend le contrôle, sachant qu'on en fait l'expérience avec son analyste dans sa propre analyse, mais comme analysant ?

Réponse rapide : parce que la boîte de Pandore est fermée. « Ouverte, c'est la psychanalyse, dont Alcibiade n'avait pas besoin ⁵ ». La « Proposition de 67 » tranche. On doit interpréter, sinon ça reste fermé. C'est « la belle derrière les volets » des *Quatre Concepts* ⁶ à qui il faut s'adresser, l'Achéron qu'il faut émouvoir. Donc une interprétation, sinon rien : pas de début, pas de transfert. Mais on peut dire aussi les choses à l'envers. Je suis revenu là-dessus plusieurs fois avec une collègue, dans un cartel sur les *Quatre Concepts*, parce que je ne captais pas un point. J'essaye ici de préciser le problème, à creuser encore.

Interpréter pour obtenir le transfert et démarrer l'analyse a son envers : il faut le transfert pour interpréter. Cela signifie, par exemple, que Freud devait interpréter le transfert négatif de Dora justement pour émouvoir l'Achéron. Lacan précise cela dans « Intervention sur le transfert ⁷ ». Un transfert était là. Négatif, mais... là. Surtout, l'interprétation n'est pas séparable du transfert, du sujet supposé savoir, à la fois supposé et mis en forme par l'interprétation. C'est un problème logique, non un problème d'étape : il faut interpréter pour qu'il y ait transfert, mais il faut aussi du transfert pour interpréter, même si l'analyste doit participer à l'émergence et à la consolidation du sujet supposé savoir.

Parler en séance ne suffit pas à entrer en analyse et l'analyste ne peut pas se contenter d'attendre que ça se passe. Néanmoins, pour que l'intervention ouvre quelque chose, il faut bien une ébauche d'ouverture. L'analyste a une ouverture et, comme dans *Les Bronzés*, sur un malentendu, ça peut marcher ! S'il s'y engage... Sa responsabilité est engagée, il doit s'impliquer, mais c'est là. Une formulation dans *Les Quatre Concepts* indique ce déjà-là : « Quoi qu'il en soit, il faut y aller parce que, quelque part, cet inconscient se montre ⁸. »

D'où le paradoxe du transfert, qui affleure tout au long des *Quatre Concepts* : il est à la fois fermeture et mise en acte de la réalité de l'inconscient, résistance et porteur d'une partie qui se joue au-delà, non dans le face-à-face, de moi à moi. À tel point que la comparaison de l'analyse avec la

partie d'échecs rencontre une limite : d'un point de vue logique, l'analyste joue à la fois les blancs et les noirs, ouvre et répond par son interprétation. Dire qu'il joue toujours les blancs, c'est négliger qu'il faut le transfert pour interpréter. Dire qu'il joue toujours les noirs, c'est passer à côté de son implication dans l'ouverture de l'inconscient, *via* la formation du symptôme analytique en particulier, où il se trouve pris par l'action de l'interprétation.

La « Proposition de 67 » interroge ce qui qualifie l'analyste, à partir du sujet supposé savoir, à répondre à cette situation ⁹. On ne lui attribue pas, à lui en particulier, le savoir au départ. Pourtant il y a sujet supposé savoir. N'est-ce donc pas dans un second temps que l'analysant vérifie la coïncidence de l'analyste avec le sujet supposé savoir ? D'où la question de Lacan : quelle est la relation directe de l'analyste au savoir de ce sujet supposé ? Ce savoir supposé est le savoir inconscient, le savoir de signifiants inconscients, *s* (S1, S2, ... Sn), sous le signifiant S, signifiant de l'analysant, qui implique un signifiant quelconque Sq, signifiant de l'analyste ¹⁰. Qu'est-ce que l'analyste a à savoir, peut, donc doit savoir ? Réponse : une « chaîne de lettres si rigoureuse qu'à la condition de n'en pas rater une, le non-su s'ordonne comme le cadre du savoir ¹¹. » L'exhaustion des signifiants maîtres fait partie du travail. Mais c'est aussi dire que, pour une bévue, l'analyste n'en rate pas une !

À partir de là, Lacan souligne deux obstacles, deux ratages qui vont me conduire à évoquer le contrôle. D'abord : « À vous obséder de ce qui dans le discours du patient vous concerne, vous n'y êtes pas encore ¹². » Ça commence à sentir le contrôle. Ensuite : « Quand ici le psychanalysant est identique à l'agalma, la merveille à nous éblouir, nous tiers, en Alcibiade, [...] occasion d'y voir s'isoler le pur biais du sujet comme rapport libre au signifiant, celui dont s'isole le désir du savoir comme désir de l'Autre ¹³ », phrase qui, en son début au moins, achève d'indiquer le contrôle.

Je partirai de la « seconde vue » du contrôleur, à obtenir dans son attitude, à apprendre pour soi-même, d'après « Fonction et champ ¹⁴ ». Avec le contrôle, on peut livrer les associations du patient, le texte, suivant un premier filtre, une première pression à froid, si je puis dire, dans le devoir d'interpréter. Sans comprendre, sans interpréter la signification. Ce matériel livré avec un premier filtre, il est tellement facile de le fausser par un commentaire qui perturbe la lettre. Et on peut découvrir, pour peu que le contrôleur intervienne à ce moment-là, l'interférence. Donc veiller à ne pas interférer avec ses propres associations. C'est là un des modes du « gardez-vous de comprendre », à côté d'un « je n'y comprends rien » en séance, qui peut relancer la parole de l'analysant. D'où le boulet de l'interprétation des significations, qui lestent, voire écrasent l'interprétation analytique, côté signifiant.

Le problème s'est posé à l'occasion d'un rêve que je fais représentant une patiente. Je ne me contente pas en contrôle de livrer ce rêve comme élément, suite ou écho, pièce rapportée à la chaîne. Je ne peux m'empêcher d'interrompre la chaîne du récit, de livrer ce rêve qui me concerne. Et m'apprête à charger de signification une barque déjà bien pleine. Le rêve montre la patiente assise sur sa chaise, en séance, avec des barbelés autour de la poitrine, jusqu'au cou. Flot de questions ruminées et à peine énoncées : la laisser sur sa chaise ? quelle structure ? retrait du corps ? aveu de séduction ? pas touche ? etc. Je me disais que tout ça était bien intéressant.

J'entends encore fuser la question du contrôleur, posée d'un air pénétrant et curieux : « Ce rêve, c'est avant ou après les élections ? » Éclat de rire, stupeur et point d'arrêt. Une interprétation qui ramène aux signifiants du patient et même aux conditions de l'interprétation : une autre chaîne en écart qui déconcerte. Donc une coupure interprétative qui renvoie, me semble-t-il, au devoir de l'analyste. Coupant, par la même occasion, les barbelés qui empêchent le dialogue analytique et accrochant, au passage, un bout de symptôme de l'analyste, bien protégé dans la distance obsessionnelle. N'est-ce pas cela, aussi, qu'on appelle interpréter avec son symptôme ?

Pour éclairer cette question, j'ai été accroché, si j'ose dire, par ce que pose Lacan sur l'interprétation du transfert dans « Intervention sur le transfert ». L'interprétation est l'opération d'un « renversement dialectique » qui ouvre un « développement de la vérité », et « à plusieurs reprises ¹⁵ ». Alors qu'est-ce qu'interpréter le transfert ? Réponse : « Rien d'autre que de remplir par un leurre le vide de ce point mort. Mais ce leurre est utile, car même trompeur il relance le procès ¹⁶. » Avec une précision importante : « Il suffit, comme dans toute interprétation valable, de s'en tenir au texte pour le comprendre ¹⁷. » Ce qui est au point mort pour Dora, c'est de s'accepter comme objet de désir, avec le mystère du féminin. Est-ce cela que le rêve questionne ? Peut-elle être un objet de désir sans qu'on s'y pique ? C'est encore trop dire. Le contrôle permet de poser la question, mais par une coupure qui interprète le transfert de l'analyste cette fois-ci, en l'extrayant des barbelés où il s'emmêle et se pique lui-même !

La définition de Lacan de l'interprétation du transfert pourrait aider une fois encore. Le devoir d'interpréter devient ici : remplir le point mort du rêve de l'analyste par une forme de blague leurrante, en effet, qui ramène au matériel du patient et l'analyste emmêlé à ses signifiants, à ses rêves et à sa propre analyse. Il y a bien en analyse des rêves pour l'analyste, et qui l'impliquent, Lacan l'a clairement dit. Mais y a-t-il des rêves qui mettent le contrôleur dans le circuit, et qui, court-circuités, ramènent au désir de l'analyste ?

Repris en analyse, ce rêve qui parle du désir du rêveur a trouvé sa place et sa question : est-ce que je désire occuper la place de l'analyste pour cette patiente, suis-je prêt à m'engager et à impliquer mon devoir d'interpréter là où il faut ? Était-ce recevoir une demande d'analyse sous une forme inversée – celle dont parle « Fonction et champ » –, attestant que le désir, c'est le désir de l'Autre¹⁸, et qu'une question sur son désir est enveloppée dans une question sur le mien ? C'est bien alambiqué. Et bien optimiste. La question de mon désir indique peut-être que le sien doit être consolidé, par une intervention de l'analyste qui trouve l'ouverture.

Mots-clés : devoir, interprétation, transfert, contrôle, coupure.

* ↑ Texte prononcé lors de la soirée préparatoire aux Journées nationales de Toulouse « Le devoir d'interpréter », organisée par le pôle 14, le 28 septembre 2017 à Paris.

1. ↑ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 244.
2. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986.
3. ↑ J. Lacan, « Acte de fondation », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 235.
4. ↑ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », art. cit., p. 246.
5. ↑ *Ibid.*, p. 251.
6. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 119.
7. ↑ J. Lacan, « Intervention sur le transfert », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 251 sq.
8. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, Les Quatre Concepts fondamentaux...*, op. cit., p. 34.
9. ↑ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », art. cit., p. 249.
10. ↑ *Ibid.*, p. 248.
11. ↑ *Ibid.*, p. 249.
12. ↑ *Ibid.*, p. 251.
13. ↑ *Ibid.*
14. ↑ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage », dans *Écrits*, op. cit., p. 252.
15. ↑ J. Lacan, « Intervention sur le transfert », art. cit., p. 224.
16. ↑ *Ibid.*, p. 225.
17. ↑ *Ibid.*, p. 224.
18. ↑ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage », art. cit., p. 298.